

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00259

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA COMMISSION METROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITE (CMA)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 115

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

RECUE EN PREFECTURE

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 462 24620770-20210624-02021002590

DATE D'ARCHIVAGE : 02 juillet 2021

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA COMMISSION METROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITE (CMA)

L'article L 2143-3 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ce texte, une commission consultative d'accessibilité de Saint-Étienne Métropole a été créée par délibération du Bureau en date du 15 juin 2006. Cette commission a un rôle consultatif. Elle est désormais dénommée Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité. Elle est composée d'élus de la Métropole et des communes, de représentants institutionnels (Etat, Région, Département, SDIS 42, Saint-Etienne Tourisme et Congrès), de représentants des associations de personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental), des acteurs économiques, d'autres usagers et de personnes intéressées par la question du handicap.

La commission permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations : elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations de Saint-Étienne Métropole en matière d'accessibilité. La volonté de Saint-Étienne Métropole est de rendre accessible à tous, quelle que soit la situation de handicap, les services, la voirie et les équipements métropolitains, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins, et de favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de la métropole.

En 2020, en raison du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales, la commission n'a pas pu se réunir en assemblée plénière, et une seule visite terrain a eu lieu. En outre, un certain nombre d'actions et de manifestations n'ont pas pu être réalisées.

Dans ce contexte de crise sanitaire, les services opérationnels de Saint-Étienne Métropole (SEM) ont continué à accomplir les travaux nécessaires à la poursuite de la mise en accessibilité des équipements métropolitains, ainsi que certaines actions en faveur de l'accessibilité dans tous ses domaines de compétence.

Les principales actions réalisées sont présentées ci-dessous.

Accessibilité aux établissements recevant du public

- Poursuite de la mise en place des registres publics d'accessibilité sur ses établissements recevant du public (ERP) de la 1ère à la 5ème catégorie : 2 établissements (locaux d'accueil VELIVERT, gîte et bâtiment d'accueil de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez),

- Réalisation de travaux de mise en accessibilité sur la tour observatoire de la Cité du Design : une mise en conformité et en accessibilité par la remise en état de l'ascenseur et la mise en place de contraste visuel sur les marches d'escalier.

Accessibilité aux transports

L'année 2020 a été marquée notamment par :

- la modernisation des distributeurs de titres sur les quais avec une accessibilité facilitée et un paiement sans contact généralisé,
- l'installation de barres d'appui permettant aux PMR de stabiliser leur station dans les nouvelles rames,
- la mise en service de 10 trolleybus, sur la ligne M7 Bellevue-Michon, équipés de climatisation, d'information sonore, de palette et d'emplacement PMR facilité ou identifié et d'allée centrale élargie,
- la mise en accessibilité de 21 quais de bus,
- la mise en service de la nouvelle version de l'application MOOVIZY adaptée aux personnes en situation de handicap visuel : par un simple appui sur le smartphone, ce système indique le nom de la prochaine station,
- la pérennisation sur 2020 de l'expérimentation lancée mi-2019 permettant aux personnes non voyantes qui remplissent certaines conditions de bénéficier du service Handi'STAS.

Accessibilité à l'espace public

- le lancement de la campagne de mise aux normes des feux piétons et sonores : 51 carrefours à feux traités pour 7 communes de SEM. La réglementation impose désormais de compléter le message des feux sonores par la localisation géographique (article 7 de l'arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives),
- la mise en accessibilité de la voirie des communes au travers entre autres de l'amélioration des circulations piétonnes et des mises en sécurité de la voirie (aménagement et/ou reprise des trottoirs et amélioration des itinéraires piétons, création de places PMR, repositionnement des arrêts et mise en accessibilité des quais de bus ...).

Accessibilité au logement

- Dans le parc privé, la poursuite des interventions intégrant le volet adaptation et/ou accessibilité des logements notamment par :
 - la mise en œuvre d'Opah-Ru (Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain) sur des centres d'habitat ancien : Saint-Chamond, Rive-de-Gier, La Ricamarie, Firminy et certains quartiers de Saint-Étienne : Tarentaise-Beaubrun et Jacquard, Chappe-Ferdinand-Eden,
 - la mise en place de PIG (Programme d'Intérêt Général) permettant le soutien de 175 propriétaires pour plus d'1,3 M€,
- Dans le parc public, l'adoption en mai 2019 des modalités du concours financier apportées aux programmes de logements sociaux dans le cadre du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat de Métropole (PLH) pour la période 2019 à 2024 :
 - la production d'une offre nouvelle de 161 logements locatifs sociaux accessibles aux PMR situés dans 14 communes (sur les 188 logements de la programmation),
 - une subvention de 1,6 M€ aux 20 programmes comportant des logements accessibles.

Accessibilité aux technologies de l'information, la communication et sensibilisation dans les écoles

- 1 unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) a été équipée en 2020, en raison du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales qui ont ralenti voire interrompu le planning de déploiement des équipements,
- 9 classes de 6 écoles de Saint-Étienne Métropole ont bénéficié des animations pédagogiques du Plan d'Éducation à l'Écocitoyenneté et au Développement Durable, sur le thème du respect de la diversité pendant l'année scolaire 2019-2020 sur la période d'ouverture des écoles en raison du contexte sanitaire,
- 6 classes sur 9 de prévues ont bénéficié des animations sur le thème de la lutte contre la discrimination entre septembre et décembre 2020 (160 élèves sensibilisés).

Accessibilité à l'emploi, la formation et la lutte contre les discriminations

- un taux d'emploi direct de 7,59 % soit 66 personnes reconnues « travailleur handicapé » employées par Saint-Étienne Métropole,
- 13 agents concernés par un aménagement de poste et d'aides techniques (transports domicile/travail, appareillage auditif, orthèse) dans le cadre de la convention FIPHFP,
- l'accueil de 4 personnes en situation de handicap : 2 agents en Parcours Emploi Compétences (PEC) et 2 apprentis,
- un recours aux entreprises adaptées et associations sur l'entretien des espaces verts des sites relevant de la compétence de la collectivité, l'achat de fournitures et la prestation de mise sous pli,
- des actions de formation proposées aux agents en reclassement professionnel du dispositif repositionnement afin de favoriser leur employabilité et aux maîtres d'apprentissage des apprentis en situation de handicap,
- la lutte contre les discriminations par la préparation de la 10^{ème} édition des semaines de l'Égalité avec l'intégration de la thématique du handicap. Un travail partenarial a débuté avec 3 nouvelles associations représentant les personnes en situation de handicap qui sont venues rejoindre les autres acteurs du territoire métropolitain (associations, institutions et établissements scolaires). Toutefois, cette édition n'a pas pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

Accessibilité aux services publics

- l'expérimentation de l'application ACCEO qui a débuté en 2019 sur Saint-Étienne Métropole et sept communes « test » (Andrézieux-Bouthéon, Firminy, La Fouillouse, La Talaudière, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Villars) : 88 points d'accueils sont équipés d'ACCEO à fin 2020,
Ce service est gratuit et sans réservation permettant à la personne sourde ou malentendante d'avoir accès à la traduction des échanges téléphoniques ou directs en temps réel avec les agents de la collectivité.
- la formation/information animée par ACCEO et à destination des personnels avec un guide contenant des conseils pratiques pour un entretien téléphonique ou un accueil sur place avec l'application ACCEO.

Le rapport détaillé de la commission accessibilité pour l'année 2020 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2020 de la commission métropolitaine pour l'accessibilité de Saint-Étienne Métropole.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU